

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 AVRIL 2026**

*Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Mairie, le Lundi 27 avril 2026 sous la présidence de Monsieur Bertrand CREPIN, Maire.*

*Mmes Mme CHOQUET N, BOMMELAER, DERYCKE, PRINGARBE-WIART, ZBOUDJ, PETITPREZ, CHOQUET J – MM. CREPIN, HUYGHE, BODEIN, WIECH, ABELLETT, BOUTRY, VARLET, LEMILLE,*

*Absents excusés :*

*Secrétaire de séance : Sabine BOMMELAER*

**1 – Informations diverses**

Groupama vient de nous faire parvenir une invitation à une rencontre mutualiste le lundi 4 mai à 19 h à Hazebrouck. Francis Huyghe y représentera la Commune.

**2 – Projet de division Route de Cassel**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune est propriétaire de la Maison Wayenburg. Il présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de division et d'échange entre M. et Mme AMMEUX André – 115 Route de Cassel et la Commune,

La commune échangerait 2 garages contre le terrain à l'arrière. Les frais seront partagés entre les 2 parties.

Le bornage a été refait avec le géomètre.

**3 – Commissions thématiques Cœur de Flandre Agglo**

Dans le cadre de la tenue des différentes commissions thématiques de Cœur de Flandre Agglo, il est demandé de désigner des membres du Conseil pour siéger au sein des commissions. Monsieur le Maire est membre titulaire d'office, tout membre du Conseil peut y siéger. Le tableau reprenant le détail de chaque commission sera transmis à l'ensemble Conseil.

**4 – Remplacement de personnel absent**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de personnels indisponibles. Afin de faciliter les démarches, Monsieur le Maire est autorisé, durant toute la durée du mandat, à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil et également de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

**5 – Problème rassemblements**

Monsieur le Maire informe le Conseil des problèmes rencontrés dernièrement avec des véhicules stationnés durant la nuit (à partir de 22 h) au niveau de la Place et de la Salle Marcel Spanneut et qui repartent vers 2 h en faisant un bruit assourdissant, troublant ainsi la tranquillité des riverains. Un arrêté sera pris interdisant tout regroupement ou rassemblement (en dehors des fêtes locales) troublant l'ordre public et la tranquillité des riverains, à partir de 22 h 30 et ce jusqu'à 5 h.

**6 – Ecopâturage**

Il est prévu de l'éco pâturage à l'arrière de la salle des sports et au niveau du lotissement Route d'Oxelaëre. Du grillage et des poteaux seront installés, pour un montant inférieur à 2 000 €.

**7 - Compte Financier Unique**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis du maire concernant l'adoption du CFU du 11 septembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Sainte-Marie-Cappel

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Sainte-Marie-Cappel

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, M. le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Sainte-Marie-Cappel
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **8 – Affectation des résultats**

Monsieur le Maire communique les différents résultats constatés sur l'exercice 2025 :

#### Section d'Investissement

Dépenses		320 687,69 €
Recettes		258 848,38 €
Déficit	-	61 839,31 €

#### Section de Fonctionnement

Dépenses		589 512,18 €
Recettes		679 127,18 €
Excédent	+	89 615,00 €

#### Résultats des deux sections cumulées

	-	61 839,31 €
	+	89 615,00 €
Excédent	-	27 775,69 €

Sections	Investissement	Fonctionnement
Résultats de l'exercice	- 61 839,31 €	+ 89 615,00 €
Résultats antérieurs	- 43 425,69 €	+ 233 359,31 €
Résultat cumulé	- 105 265,00 €	+ 322 974,31 €

#### Restes à réaliser

Dépenses :	2 291,20 €
Recettes :	95 199,62 €
	-----
	+ 92 908,42 €

Résultat corrigé	- 12 356,58 €	+ 322 974,31 €
------------------	---------------	----------------

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose :

- de couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement, soit au C/1068 : 12 356,58 €
- la reprise des résultats :

Investissement :	-	105 265,00 €
Fonctionnement :	+	310 617,73 €

Le Conseil Municipal approuve les résultats de l'exercice 2025 et décide l'affectation des résultats ci-dessus.

### **9 - Budget Primitif 2026**

#### Etat annuel des indemnités des élus

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le Conseil municipal doit être informé chaque année avant l'examen du budget de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par ses élus. Le Conseil Municipal prend acte de la transmission et de la présentation de cet état annuel par Monsieur le Maire.

La **Section de Fonctionnement** s'équilibre à 964 711,99 €

→ Les recettes proviennent des dotations reçues de l'état : 153 422,26 €, des contributions directes et indirectes : 435 172 €, de produits des services du domaine : 20 000 €, d'atténuation de charges : 32 000 €, de produits de gestion courante : 13 500 € et d'un excédent antérieur de Fonctionnement : 310 617,73 €.

→ Les dépenses comprennent des charges à caractère général : 405 228,88 €, des charges de personnel et frais assimilés : 300 000 €, une atténuation de produits : 7 427 €, des autres charges de gestion : 118 569 €, des charges financières : 17 000 €, de dotations aux amortissements : 200 €, un virement à la Section d'Investissement : 116 287,11 €.

Le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions aux diverses associations.

- Ass. Parents d'Elèves Ste Marie Cappel	1 000,00 €
- ADMR Wormhout	100,00 €
- ADSMTSF (Association de la Défense des Sinistrés des Mouvements de Terrain et de la Sécheresse en Flandres)	200,00 €
- Amicale des dons de sang Canton de Cassel	200,00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers Cassel	100,00 €
- Les Amis du Patrimoine Ste Marie Cappel	300,00 €
- Les Amis du Patrimoine/Chorale Ste Marie Cappel (subv exep)	300,00 €
- Ass. « A l'Asso ! » Ste Marie Cappel	1 200,00 €
- Ass. Club des Aînés Ste Marie Cappel	1 500,00 €
- Ass. Club des Aînés Ste Marie Cappel (sub exc)	1 500,00 €
- Association F.I.B.A.	2 000,00 €
- Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers Cassel	100,00 €
- Ass. Radio Uylenspiegel Cassel	250,00 €
- Ass. sportive Ste Marie Cappel	1 200,00 €
- Ass. sportive Ste Marie Cappel subvention exceptionnelle : section Badminton	500,00 €
- Ass. sportive Ste Marie Cappel sub except	1 300,00 €
- Ass. Sqwal Paintball	300,00 €
- Association des Brasseurs Amateurs de Flandre	200,00 €
- BUDOKAN Ste Marie Cappel	550,00 €
- Comité des Fêtes Ste Marie Cappel	1 500,00 €
- Croix-Rouge-Française	100,00 €
- De Yo Bolle Cappelaise	500,00 €
- Foyer Rural Ste Marie Cappel	4 200,00 €
- Foyer Rural Ste Marie Cappel (subv excep.)	500,00 €
- Institut de la Langue Régionale Flamande	100,00 €
- Maison des Parents CHRU Lille	100,00 €
- OCCE Ecole Publique Ste Marie Cappel	600,00 €
- OCCE Subvention exceptionnelle :	3 160,00 €
- Tennis Club du Pays de Cassel	750,00 €

La **Section d'Investissement** s'équilibre à 416 556,20 €

→ Les recettes proviennent du F.C.T.V.A. : 17 459,41 € ; d'un virement de la Section de Fonctionnement : 116 287,11 € ; de la taxe d'aménagement : 2 000 € ; d'une affectation des résultats de 12 356,58 € ; de subventions d'investissement : 173 053,48 € ; d'amortissements : 200 € et de restes à réaliser (subventions d'investissement) : 95 199,62 €

→ Les dépenses comprennent :

- les remboursements d'emprunts : 70 000 €
- un déficit antérieur d'Investissement : 105 265 €

Le Conseil décide notamment de la réalisation des travaux suivants :

	<u>Restes à réaliser - exercice antérieur</u>	<u>Nouveaux programmes</u>
- Aménagement cimetièrè		20 000,00 €
- Maison Route de Cassel		2 000,00 €
- Feux intelligents		15 000,00 €
- Signalisation	2 291,20 €	
- Acquisition de matériel		20 000,00 €
- Aménagement cour de l'école		182 000,00 €

### **10 – Fongibilité des crédits**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits. L'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Dans ce cas, celle-ci est informée de ces mouvements de crédits lors de la séance suivante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **11 –Vote des taux des taxes directes locales**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il signale aux membres présents une baisse ou un tassement récurrent des différentes dotations et également une baisse de la base d'imposition au niveau de la taxe foncière sur le non bâti (TFPNB). Une augmentation des charges salariales ne permettant pas une baisse de la masse salariale malgré les efforts consentis. La volonté de la municipalité depuis des années est de budgétiser la majorité de ses dépenses.

De plus, depuis 2023, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans. La variation du taux de cette taxe et des bases ne peut produire qu'un produit symbolique. Malgré la stabilité de la masse salariale (baisse des effectifs à l'école) et au vu du projet de budget primitif pour l'exercice 2026 et des différents projets envisagés dans les années à venir, Monsieur le Maire propose une augmentation des taux des contributions directes locales, qui n'ont pas été augmentés depuis de nombreuses années et qui sont actuellement :

- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	30,81 %
- Taux de TAXE SUR FONCIER NON BATI	36,76 %
- Taux de TAXE D'HABITATION	17,71 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux de contributions directes pour 2026, comme suit :

- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	33,73 %
- Taux de TAXE SUR FONCIER NON BATI	40,24 %
- Taux de TAXE D'HABITATION	19,31 %

### **12 – Points sur les différentes commissions**

#### Fêtes

- Une mise à jour du site internet de la commune est prévue suite au renouvellement du conseil.
- Une réunion du comité des fêtes a eu lieu ce samedi 25 avril avec pour sujet la préparation de la Ducasse, de la Fête de la Musique.
- Le parcours du cœur se déroulera le Dimanche 03 mai avec un départ devant la Salle des Fêtes.

#### Voirie

\* La Route de Cassel a été refaite dans sa totalité dans le cadre de la réfection de voirie par Cœur de Flandre Agglo.

- \* Un nouveau devis a été reçu concernant la pose de caveaux dans le cimetière.
- \* Le fauchage sur l'ensemble de la Commune a été demandé.
- \* Une réunion de travaux sera prévue très prochainement.

#### Travaux

- \* pose des panneaux à 20 km/h
- \* pose de ganivelle

#### Affaires scolaires, accueils thématiques, ALSH

- \* ALSH de Printemps : 35 enfants. Les inscriptions pour l'ALSH cet été sont en cours.
- \* Repas intergénérationnelle : date à convenir
- \* Il n'y a pas eu d'accueils thématiques pendant les vacances d'avril.
- \* CLEA : 5 jeunes du village ont participé au projet CLEA « venez créer votre chanson et composer votre musique » qui s'est déroulé du 21 au 23 avril. 2 chansons ont été produites et qui seront diffusées lors de la ducasse.
- \* Atelier du Jeu : nous sommes en attente de retour du Département pour la demande de subvention faite dans le cadre du dispositif soutien aux communes.
- \* Flandre Lys Autonomie : Des ateliers seront proposés tous les mardis matin du mois de juin.
- \* MAM : une nouvelle assistante maternelle a été présentée lors de la porte ouverte.
- \* Une réunion de la Commission « Accueils de loisirs, Affaires scolaires et périscolaire, temps libre, Jeunesse, Affaires sociales » sera prochainement prévue pour évoquer les accueils thématiques et autres points.
- \* Une nouvelle fresque à l'école en cours.

### **13 – Questions diverses**

Martin BOUTRY informe l'assemblée de 2 soirées, qui ont auront lieu prochainement, organisées avec le collectif Sante Marie Cappel en transition et le soutien de la Commune :

- le mercredi 6 mai de 20 h à 22 h à la salle de la Mairie : découverte de la cartographie participative et du numérique libre.
- le mercredi 20 mai de 20 h à 22 h 30 à la Salle des Fêtes : diffusion du film documentaire « mobilité rurale » et échange sur le sujet de la mobilité en milieu rural.
- Le challenge « mai en vélo » est de retour en 2026.